

This is a repository copy of *Une question d'honneur entre gentilshommes?: Les officiers français prisonniers et l'usage politique de la parole d'honneur pendant la guerre franco-prussienne de 1870-1871*.

White Rose Research Online URL for this paper:

<https://eprints.whiterose.ac.uk/id/eprint/169059/>

Version: Accepted Version

Article:

Heinzen, Jasper Maximilian orcid.org/0000-0002-6790-3787 (2020) Une question d'honneur entre gentilshommes?: Les officiers français prisonniers et l'usage politique de la parole d'honneur pendant la guerre franco-prussienne de 1870-1871. *Revue d'histoire du XIXe siècle*. pp. 107-122. ISSN: 1777-5329

<https://doi.org/10.4000/rh19.6866>

Reuse

Items deposited in White Rose Research Online are protected by copyright, with all rights reserved unless indicated otherwise. They may be downloaded and/or printed for private study, or other acts as permitted by national copyright laws. The publisher or other rights holders may allow further reproduction and re-use of the full text version. This is indicated by the licence information on the White Rose Research Online record for the item.

Takedown

If you consider content in White Rose Research Online to be in breach of UK law, please notify us by emailing eprints@whiterose.ac.uk including the URL of the record and the reason for the withdrawal request.

JASPER HEINZEN

Une question d'honneur entre gentilshommes ? Les officiers français prisonniers et l'usage politique de la parole d'honneur pendant la guerre franco-prussienne de 1870-1871

À peine l'encre du traité de paix franco-allemand du 10 mai 1871 était-elle sèche que le général comte Georg von Fabrice, représentant militaire du chancelier d'Allemagne en France occupée, reçut la visite d'un émissaire du gouvernement français, le lieutenant-colonel de la Haye.¹ La rencontre avait pour objet d'obtenir les noms de tous les officiers français accusés d'avoir manqué à leur promesse de ne pas s'évader pendant leur captivité en Allemagne. Qui plus est, de la Haye était chargé par ses supérieurs de demander une copie de la décision d'octroi de libération conditionnelle, afin de préparer une enquête approfondie sur les actions des fugitifs. Pour les dirigeants de la toute jeune Troisième République, demander ainsi l'assistance de l'Allemagne dans le cadre de poursuites contre leurs propres officiers ressemblait fort à un aveu humiliant de laisser-aller, et il ne fait guère de doute que ce fut l'interprétation de Fabrice². L'enquête portait sur le manquement à la « parole d'honneur », élément d'une riche tradition européenne d'« usages cosmopolites » (Geoffrey Best) visant à réglementer la guerre en atténuant les souffrances des officiers prisonniers. Ce souci du bien-être des élites militaires correspondait aux hiérarchies sociales de l'époque. En vertu de cette tradition, la liberté de mouvement pouvait être obtenue en échange d'un engagement sur l'honneur à ne pas s'évader et à ne pas prendre les armes contre ceux qui vous avaient capturé. Tout abus de ce privilège mettait en péril non seulement l'honneur de l'officier concerné, en sa qualité d'homme du monde, mais aussi la réputation de son souverain et celle du pays qu'il servait³. Vu l'ampleur des enjeux, les infractions à ce code pouvaient facilement saper le peu de confiance qui subsistait entre les belligérants.

D'une certaine manière, le refus de respecter les engagements de la liberté sur parole pouvait renforcer les antagonismes entre nations, mais l'importance accordée à la notion d'honneur par toutes les armées laissait aux individus une marge d'interprétation qui ne correspondait pas toujours aux allégeances nationales et pouvait les diluer quelque peu. La plasticité de cette notion conduisait parfois certains officiers à se trouver plus d'affinités avec l'ennemi qu'avec leurs compatriotes. L'enquête menée sur ses propres officiers par le ministère français de la Guerre, avec le concours de l'Allemagne, est emblématique de la complexité du

¹ Cet article a été rédigé grâce à une résidence EURIAS à l'Institut d'études avancées de Paris, co-financée par les actions Marie Skłodowska-Curie dans le cadre du 7^e Programme Cadre de Recherche et Développement de l'Union européenne. Il a également bénéficié d'un soutien de l'État français dans le cadre du programme « Investissements d'avenir » géré par l'Agence Nationale de la Recherche. Les recherches pour cet article ont en outre été rendues possibles grâce à une Marie Curie Intra-European Fellowship à l'Université de Berne et une British Academy Small Research Grant.

² HStAS (Hauptstaatsarchiv Stuttgart), E 271 c, lettre du général comte Georg von Fabrice au ministère de la Guerre du Wurtemberg, 12 mai 1871.

³ Cette expression de Best est citée par Renaud Morieux dans 'French Prisoners of War, Conflicts of Honour, and Social Inversions in England, 1744-1783', *Historical Journal*, n° 56-1, 2013, p. 61-2 et 65. Sur les prisonniers sur parole, notamment pendant la guerre franco-prussienne, voir Helene Heide, *Die französischen Kriegsgefangenen in Deutschland während des Krieges 1870/71*, Rinteln, Rasche-Druck, 1960, p. 37-44.

problème. Le rôle controversé de la « parole d'honneur » dans les relations franco-germaniques apporte un éclairage précieux à une question majeure qui fait débat chez les historiens depuis quelque temps. La guerre de 1870-1871 représente-t-elle un phénomène nouveau, un jalon dans « la marche vers la guerre totale », ou la violence s'y est-elle pratiquée sur le modèle de précédents historiques ?

Avec l'une des positions les plus tranchées dans ce débat, Daniel Pick voit dans la mobilisation générale des citoyens un symptôme du caractère cauchemardesque de la machine de guerre moderne⁴. Dans une veine analogue, Stig Förster, Jörg Nagler, Bertrand Taithe et d'autres ont montré comment l'adoption de buts de guerre illimités a justifié, du côté français, le recours à des francs-tireurs et, du côté allemand, la tentative d'assujettir complètement la France par la force militaire⁵. Il est probable qu'une telle évolution n'aurait pas été possible sans une radicalisation du langage politique. Le bombardement des villes françaises a incité les républicains à ressusciter le motif de l'étranger barbare en puisant dans l'arsenal rhétorique de la Révolution. « Il est une chose qui ne peut pas et ne doit pas capituler », tonna le ministre de l'Intérieur, Léon Gambetta, pendant les hostilités, « et c'est la République française ... tant qu'il restera un pouce de sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la Révolution française⁶. » Pour ne pas être en reste, le chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, Otto von Bismarck, ordonna de passer par les armes toute personne soupçonnée d'être un franc-tireur, de brûler leurs villages et de pendre les villageois qui refusaient de coopérer⁷.

Il est donc surprenant qu'aucun des deux gouvernements n'ait eu recours à la guerre à outrance de manière systématique. Les critiques de la thèse de la guerre totale font observer qu'en dépit du déchaînement de la propagande patriotique, les deux nations ont, dans l'ensemble, respecté les conventions établies pour le traitement des prisonniers⁸. Malgré de sérieuses difficultés logistiques, les 8 000 Allemands détenus par les Français et les plus de 420,000 Français envoyés en captivité en Allemagne furent correctement nourris et logés pendant la guerre franco-prussienne. De même, les officiers purent continuer à bénéficier de la liberté sur parole et d'autres privilèges habituels⁹. Des travaux récents ont émis des doutes sur

⁴ Daniel Pick, *War Machine: The Rationalisation of Slaughter in the Modern Age*, New Haven: Yale University of Press, 1993, p. 88-114.

⁵ Stig Förster et Jörg Nagler (dir.), *On the Road to Total War : The American Civil War and the German Wars of Unification, 1861-1871*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 1-25; Bertrand Taithe, *Citizenship and Wars : France in Turmoil 1870-71*, London, Routledge, 2001 ; Stéphane Audoin-Rouzeau, « 1870 : une étape oubliée vers la guerre totale - Étude d'opinion publique », *Historiens et géographes*, n° 338, décembre 1992, p. 81-96.

⁶ Citation de Gambetta dans Michael Howard, *The Franco-Prussian War : The German Invasion of France, 1870-1871*, London, Rupert Hart-Davis, 1962, p. 371. L'image de la barbarie allemande allait de pair avec des appels à défendre la France et la civilisation française. Cf. Michael Jeismann, *Das Vaterland der Feinde: Studien zum nationalen Feinbegriff und Selbstverständnis in Deutschland und Frankreich 1792-1918*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1992, p. 207-34 ; Jörn Leonhard, *Bellizismus und Nation : Kriegsdeutung und Nationsbestimmung in Europa und den Vereinigten Staaten 1750-1914*, Munich, R. Oldenbourg, 2008, p. 826.

⁷ Mark Hewitson, *The People's Wars : Histories of Violence in the German Lands, 1820-1888*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 418.

⁸ Heidi Mehrkens, « Den Feind studieren : Perspektiven auf den französischen Soldaten in deutscher Kriegsgefangenschaft (1870-1871) », in Laurent Jalabert (dir.), *Les Prisonniers de guerre (XV^e-XIX^e siècle) : Entre marginalisation et reconnaissance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 65-79 ; Wencke Meteling, *Ehre, Einheit, Ordnung : Preußische und französische Städte und ihre Regimenter im Krieg, 1870/71 und 1914-19*, Baden, Nomos, 2010, p. 415-419.

⁹ Manfred Botzenhart, 'French Prisoners of War in Germany, 1870-71', in Stig Förster and Jörg Nagler (dir.), *On the Road to Total War, op. cit.*, p. 587-93 ; Odile Roynette, « Les visages pluriels de la captivité française en Allemagne, 1870-1873 », in Paul Maurice, Etienne Dubslaff et Maude Williams (dir.), *Deutsch-französische Fraternisierungen in Kriegszeiten. Interdisziplinäre Ansätze zu den Fraternisierungen in den neuzeitlichen deutsch-französischen Konflikten (1799-1945) / Fraternisations franco-allemandes en temps de guerre.*

la pertinence de définitions de la guerre totale empruntées au XX^e siècle quand on les applique à des périodes plus anciennes. Ils mettent également en garde contre les téléologies simplistes que ce type d’anachronisme peut engendrer.¹⁰ Les historiens français et allemands semblent donc avoir écarté toute ressemblance entre le conflit de 1870-71 et la guerre totale, mais, comme le note Mareike König, ils sont bien en peine de le cerner et de le caractériser¹¹.

La guerre franco-prussienne peut-elle objectivement être considérée comme une guerre totale ? Le présent article n’a pas l’ambition de trancher cette question. Il s’agira plutôt de voir comment les contemporains ont interprété ce conflit. Certes, les États ne disposaient pas encore des capacités industrielles utilisées par leurs successeurs pour se lancer dans la guerre totale, mais les combattants ont bien ressenti un changement dans la conduite de la guerre. Cela ne se limitait pas au rapport assez fluctuant, repéré par Mark Hewitson dans son dernier ouvrage, entre une vision idéalisée de la conscription et la dévastation infligée par la technologie militaire moderne¹². Les officiers furent particulièrement affectés par un véritable bouleversement de la conception de l’honneur militaire. L’intégrité individuelle, étalon incontesté de la valeur au combat jusqu’au milieu du dix-neuvième siècle, se voyait désormais disputer ce titre par la loyauté inconditionnelle à la nation. Dans une perspective sociologique, Paul Robinson a bien résumé les dilemmes moraux qui en résultaient. Si un combattant choisit le chemin de la vertu, « il se conformera souvent aux préceptes du code de l’honneur, même s’ils sont contraires à son propre intérêt ou à celui de la société. Dans le même temps, la société continuera à respecter et à honorer les vainqueurs, si bien que d’autres hommes pourront passer outre au code et se comporter de manière déshonorante pour s’assurer de la victoire¹³. » Dans le contexte de la captivité, le dilemme était le suivant : fallait-il, si l’on était libre de ses mouvements, mettre cette liberté à profit pour rejoindre le combat et contribuer à la victoire de la nation, ou fallait-il placer le respect de la parole donnée au-dessus de la recherche de la gloire sur le champ de bataille ? Alors qu’aux yeux de l’opinion, française comme allemande, la confrontation militaire faisait de plus en plus figure d’un duel où se jouait l’honneur des nations, la tentation de l’évasion devenait véritablement forte¹⁴.

Dans les pages suivantes, je vais tenter de cerner les implications de ces visions concurrentes de l’honneur dans la controverse que suscita le manquement supposé à leur parole de trois généraux français réputés, Alexandre-Auguste Ducrot (1817-1882), Eugène Barral (1808-1890) et Albert Cambriels (1816-1891). L’intérêt de leur cas tient à ce qu’il nous révèle des dynamiques transnationales mises en œuvre pour surmonter ces contradictions. Chacun de ces trois généraux affirmait avoir agi dans l’honneur en exploitant des failles dans l’accord passé avec l’ennemi pour se mettre au service de la patrie en danger. Pour leurs détracteurs, ce

Perspectives interdisciplinaires des fraternisations lors des conflits franco-allemands contemporains (1799-1945), (Schriftenreihe des Deutsch-Französischen Historikerkomitees), Stuttgart, Steiner Verlag, 2019, p. 118-120.

¹⁰ Dieter Langewiesche et Nikolaus Buschmann, « “Dem Vertilgungskrieg Grenzen setzen“ : Kriegstypen des 19. Jahrhunderts und der deutsch-französische Krieg. Gehegter Krieg – Volks- und Nationalkrieg – Revolutionskrieg – Dschihad », in Dietrich Beyrau, Michael Hochgeschwender et Dieter Langewiesche (dir.), *Formen des Krieges: Von der Antike bis zur Gegenwart*, Paderborn, F. Schöningh, 2007, p. 163-96; Jean-François Chanut, François Cochet, Olivier Dard, Éric Necker et Jakob Vogel (dir.), *D’une guerre à l’autre : Que reste-t-il de 1870-1871 en 1914*, Paris, Riveneuve éditions, 2016.

¹¹ Mareike König et Élise Julien, *Rivalités et interdépendances 1870-1918*, Histoire franco-allemande, vol. 7, Villeneuve d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 287.

¹² Mark Hewitson, *Absolute War : Violence and Mass Warfare in the German Lands, 1792-1820*, Oxford, Oxford University Press, 2017; Mark Hewitson, *People’s Wars...*, op. cit.

¹³ Paul Robinson, *Military Honour and the Conduct of War : From Ancient Greece to Iraq*, Abingdon, Routledge, 2006, p. 2. Cf. Michael Ignatieff, *The Warrior’s Honor : Ethnic War and the Modern Conscience*, Londres, Chatto & Windus, 1998, p. 117.

¹⁴ Sur ce sujet, voir l’ouvrage classique de Geoffrey Best, *Honour among Men and Nations: Transformations of an Idea*, Toronto, Toronto University Press, 1982, p. 27-54.

raisonnement n'était qu'une casuistique mettant à mal la confiance mutuelle sur laquelle reposait toute parole donnée. Sur cette question complexe comme, plus généralement, sur celle de l'évolution de la nature de la guerre, l'éventail des commentaires montre que les lignes de fracture ne recoupaient absolument pas les appartenances nationales.

OFFICIERS FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Avant d'en venir aux circonstances de l'évasion de Ducrot, Cambriels et Barral, il convient d'éclaircir une question fortement débattue. Dans quelle mesure le corps des officiers français et celui des officiers allemands partageaient-ils la même conception de l'honneur ? L'historiographie ancienne met l'accent sur des différences structurelles majeures. Dans son étude classique de la culture militaire française, Raoul Girardet va jusqu'à affirmer qu'en matière de promotion sociale, le corps des officiers français était « sans égal en Europe »¹⁵. En effet, plus de la moitié des officiers en activité entre 1848 et 1870 étaient issus des couches populaires, 25 % des catégories intermédiaires, et seulement 2 % du milieu très fermé des grands notables. Il faut aussi remarquer que seulement 20 % des officiers venaient de familles de militaires et que plus des deux tiers sortaient du rang¹⁶. À l'inverse, la moitié des officiers de l'armée prussienne, principale rivale de la France parmi les forces allemandes, étaient issus d'une aristocratie où la tradition militaire était prépondérante¹⁷. Les junkers occupaient une position moins dominante depuis l'introduction d'un concours pendant les guerres napoléoniennes, ce qui se traduisait par un niveau de recrutement plus exigeant pour les officiers prussiens que pour leurs homologues français, dont un tiers seulement était passé par des écoles militaires comme Saint-Cyr. Des critères académiques de sélection tout aussi rigoureux rendaient toute promotion inaccessible pour la plupart des sergents prussiens, ce qui creusait le fossé entre les engagés et les échelons supérieurs de la hiérarchie militaire.

En cherchant à comprendre l'impact de leurs modes de recrutement respectifs sur l'esprit de corps des deux armées, William Serman a opposé l'élitisme de la caste des officiers prussiens à l'altérité d'une France plus démocratique qui offrait des possibilités de promotion à des hommes de talent, quelle que fût leur origine sociale¹⁸. En conséquence, les officiers français se percevaient comme les représentants de la nation et juraient de défendre la constitution, même s'il est permis de penser que beaucoup n'ont que mollement soutenu les nombreux régimes qui se sont succédé pendant les trois premiers quarts du siècle¹⁹. Les critères d'allégeance étaient totalement différents pour les officiers prussiens. Ceux-ci ne prêtaient serment qu'au seul monarque et pouvaient recevoir l'ordre de prendre les armes contre d'autres États allemands, ce qui fut le cas en 1866. Il en résultait que la référence au patriotisme national avait moins de sens pour eux que pour leurs homologues français, du moins jusqu'à la proclamation de l'Empire allemand²⁰.

¹⁵ Raoul Girardet, *La Société militaire dans la France contemporaine 1815-1939*, Paris, Plon, 1953, p. 50.

¹⁶ Serge William Serman, *Le Corps des officiers français sous la Deuxième République et le Second Empire : Aristocratie dans l'armée au milieu du XIX^e siècle*, thèse d'histoire dirigée par Louis Girard, Université Paris IV, 1976, tome 1, p. 635-637.

¹⁷ Mark R. Stoneman, « Bürgerliche und adlige Krieger : Zum Verhältnis von sozialer Herkunft und Berufskultur im wilhelminischen Armee-Offizierkorps », in Heinz Reif [dir.], *Adel und Bürgertum in Deutschland : Entwicklungslinien und Wendepunkte im 20. Jahrhundert*, Berlin, Akademie Verlag, 2001, p. 29.

¹⁸ Serge William Serman, *Le Corps des officiers français...*, *op. cit.*, tome 1, p. 635

¹⁹ Pierre Chalmin, *L'Officier français de 1815 à 1870*, Paris, Marcel Rivière, 1957, p. 62 ; Vincent Monteil, *Les officiers*, Bourges, Éditions du Seuil, 1958, p. 10-16.

²⁰ Denise Geng, *Monarch und Militär : Zum Verhältnis von politischer und militärischer Führung im 19. Jahrhundert*, Münster, LIT Verlag, 2013, p. 73. Sur les valeurs du corps des officiers prussiens, voir également Karl Demeter, *The German Officer Corps in State and Society 1650-1945*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1965, p. 111-138.

Si, par certains aspects, la France et la Prusse étaient parfaitement opposées, une vision aussi binaire peut induire en erreur. Des événements historiques ultérieurs ont conduit certains historiens à accentuer les contrastes pour étayer des récits divergents. Ainsi, ce qui, pour Serman et d'autres, constituait l'atout principal du corps des officiers français, à savoir son caractère socialement inclusif et une discipline renforcée par l'ambition et les espoirs de promotion des hommes du rang, a été au contraire présenté comme une faiblesse majeure par l'historien américain germanophile Geoffrey Wawro dans son ouvrage de référence, *The Franco-Prussian War*. Les officiers français dépeints par Wawro sont un corps inculte et vieillissant où se retrouve le rebut de la société. Ils sont le faire-valoir idéal pour ses héros, les énergiques et brillants rejetons de l'élite prussienne, dirigés par un chef d'état-major extrêmement compétent, Helmuth von Moltke²¹.

Les avancées considérables de la recherche depuis deux décennies ont fortement nuancé cette présentation monolithique des deux corps d'officiers. Comme l'a bien montré Heidi Mehrkens, le comportement des combattants pendant la guerre de 1870-1871 dépendait tout autant du statut des intéressés et de ses éventuels changements que d'une différence intrinsèque entre les deux cultures militaires²². En d'autres termes, les choix qui se présentaient quand on avait été blessé ou fait prisonnier étaient avant tout tributaires du contexte. Par ailleurs, les travaux de Gundula Gahlen nous rappellent que l'armée allemande qui a occupé la France ne se composait pas exclusivement de régiments prussiens. Les troupes originaires d'Allemagne du sud avaient de nombreux points en commun avec l'armée de Napoléon III, dont elles avaient servi l'oncle pendant la campagne de Russie de 1812. Comme son homologue français, l'armée bavaroise puisait largement dans le vivier des sous-officiers pour recruter des officiers²³. Dans une moindre mesure, c'était également le cas de l'armée de Saxe. Quant au roi Guillaume I^{er} de Wurtemberg (qui régna de 1816 à 1864), il n'hésitait pas à nommer des hommes de la petite bourgeoisie aux plus hauts postes de commandement²⁴. Pour finir, Birgit Aschmann a mis en lumière dans sa thèse d'habilitation les correspondances entre la France et l'Allemagne dans le discours sur l'honneur qui sous-tendait la figure de la guerre comme duel²⁵. Même si elle s'intéresse surtout aux conséquences de ce phénomène dans le domaine de la politique étrangère, on peut transposer cette réflexion à l'identité des militaires chargés d'exécuter la volonté de leurs gouvernements. De part et d'autre du Rhin, le corps des officiers se conformait à la notion de chevalerie et au modèle aristocratique. Nombreux étaient les officiers français qui cherchaient à compenser symboliquement leur extraction sociale modeste par l'adoption de faux patronymes aristocratiques²⁶.

Il n'y a rien d'exceptionnel à voir des officiers aspirer au statut d'aristocrates. Observant le même phénomène dans l'armée américaine des années 1950, Morris Janowitz, de l'école de sociologie de Chicago, a postulé que « tant que l'élite militaire considère que le fait d'incarner les valeurs martiales lui confère un statut spécifique, il est indispensable que ses membres se considèrent comme des gentilshommes²⁷. » On perçoit dans cette affirmation l'héritage que le XVIII^e siècle et les Lumières ont laissé à la chose militaire. Il s'agissait pour les officiers de faire

²¹ Geoffrey Wawro, *The Franco-Prussian War : The German Conquest of France in 1870-1871*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 41-64, voir p. 45 en particulier.

²² Heidi Mehrkens, *Statuswechsel : Kriegserfahrung und nationale Wahrnehmung im Deutsch-Französischen Krieg 1870/71*, Essen, Klartext, 2008.

²³ Gundula Gahlen, *Das bayerische Offizierskorps 1815-1866*, Paderborn, F. Schöningh, 2011, p. 388-9.

²⁴ Voir les analyses consacrées au corps des officiers en Saxe dans le Wurtemberg in Hans Hubert Hofmann (dir.), *Das deutsche Offizierskorps 1860-1960*, Boppard am Rhein, Harald Boldt, 1980.

²⁵ Birgit Aschmann, *Preußens Ruhm und Deutschlands Ehre : Zum nationalen Ehrdiskurs im Vorfeld der preußisch-französischen Kriege des 19. Jahrhunderts*, Munich, Oldenbourg, 2013.

²⁶ Serge William Serman, *Le Corps des officiers français...*, op. cit., tome 1, p. 516-7.

²⁷ Morris Janowitz, *The Professional Soldier : A Social and Political Portrait*, Londres, The Free Press, 1960, p. 219 s.

preuve de sensibilité et de raffinement pour démontrer leur aptitude à mener la guerre en respectant « la dignité de la race humaine²⁸. »

La justification militaire de ce type de comportement s'appuyait sur des transformations plus vastes, qui touchaient aussi bien à l'appartenance sociale qu'à l'identité de genre. Contrairement aux apparences, le fait que les élites montantes cherchent à imiter l'aristocratie n'était pas un signe de servilité bourgeoise. Il faut plutôt y voir l'assurance d'une classe ascendante soucieuse d'asseoir son nouveau statut à l'aube de la révolution industrielle. Cela résultait de la synthèse, opérée par la Révolution française et Napoléon, entre l'idéal aristocratique de l'honneur et la valorisation du mérite. En théorie, tout citoyen méritant de sexe masculin pouvait recevoir une distinction honorifique s'il faisait preuve de prouesse au combat ou à titre civil. La popularité du duel est probablement l'illustration la plus manifeste de cette démocratisation du code de l'honneur²⁹. Sans parler de la cruauté des guerres coloniales et d'une propension à penser que la mort était préférable à une défaite infamante, l'héritage sanglant du duel nous rappelle la dimension violente de cette conception de l'honneur³⁰. Comme son précurseur médiéval, la chevalerie moderne reposait sur des exigences contradictoires, enjoignant d'une part le respect des valeurs humanitaires, mais inculquant par ailleurs aux guerriers le souci prioritaire de leur réputation. C'est Hervé Drévilion qui a le mieux saisi les forces divergentes qui gouvernaient « le point d'honneur ». Il le compare à « un processus d'appropriation où l'individu se soumet à une norme tout en restant maître de sa mise en œuvre³¹. »

Français ou allemands, les officiers étaient confrontés à des attentes analogues sur ces questions. « C'est une bonne mort que de mourir pour sa patrie, de protéger les faibles, de préserver son honneur et de suivre sa conscience », déclarait le *Moniteur de l'Armée* en 1852³². Huit ans plus tard, le prince-régent de Prusse, le futur empereur Guillaume, fit republier un mémorandum de 1828 exhortant lui aussi les soldats à donner leur vie pour « le roi et la patrie³³ ». Il était précisé plus loin que le point d'honneur exigeait un dévouement absolu, le respect de l'honneur d'autrui, les bonnes manières et « l'esprit de chevalerie ». D'autres traités sur la question mettaient l'accent sur l'obligation de tenir parole³⁴. De fait, les officiers captifs qui manquaient à leur parole pour s'évader risquaient un sort funeste s'ils étaient repris les armes à la main, car l'article 204 du *Code de justice militaire* français comme l'article 159 du *Militärstrafgesetzbuch* donnaient aux autorités la possibilité d'avoir recours à la peine capitale.

²⁸ Christy Pichichero, *The Military Enlightenment : War and Culture in the French Empire from Louis XIV to Napoleon*, Ithaca, Cornell, 2017, p. 4.

²⁹ Robert A. Nye, *Masculinity and Male Codes of Honor in Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 1993, p. 8; William M. Reddy, *The Invisible Code : Honor and Sentiment in Postrevolutionary France, 1814-1848*, Berkeley, University of California Press, 1997, p. 11; Stephan Geifes, *Das Duell in Frankreich 1789-1830 : Zum Wandel von Diskurs und Praxis in Revolution, Kaiserreich und Restauration*, Munich, Oldenbourg, 2013; François Guillet, « L'honneur en partage : Le duel et les classes bourgeoises en France au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 34, 2007, p. 55-70; Ute Frevert, *Men of Honour : A Social and Cultural History of the Duel*, Cambridge, Polity Press, 1995; Kevin McAleer, *Dueling : The Cult of Honor in Fin-de-Siècle Germany*, Princeton, Princeton University Press, 1994.

³⁰ Cf. Benjamin Claude Brower, *A Desert Named Peace : The Violence of France's Empire in the Algerian Sahara, 1844-1902*, New York, Columbia University Press, 2009, p. 4; Isabel V. Hull, *Absolute Destruction : Military Culture and the Practices of War in Imperial Germany*, Ithaca, Cornell University Press, 2005, p. 317-318.

³¹ Hervé Drévilion, « L'âme est à Dieu et l'honneur à nous : Honneur et distinction de soi dans la société d'Ancien Régime », *Revue historique*, n° 654, 2010-12, p. 370. Sur la violence dans les cultures de l'honneur, voir Carolyn Strange, Robert Cribb et Christopher E. Forth (eds.), *Honour, Violence and Emotions in History*, Londres, Bloomsbury, 2014.

³² Serge William Serman, *Le corps des officiers français...*, op. cit., tome 2, p. 838.

³³ Extrait du *Beobachter*, n° 249, 25 octobre 1860, HStAS, E 271k, « Ehrengerichte ».

³⁴ Friedrich von Sydow, *Das Buch der Erfahrung für junge Offiziere, oder Winke der Pflicht, Ehre und Lebensklugheit für Offiziere deutscher Heere zum richtigen Verhalten in außer dem Dienst*, Ilmenau, B. F. Voigt, 1828, p. 61.

Le code pénal militaire de plusieurs pays fut amendé dans le même sens au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle³⁵.

La question du point d'honneur était donc au sens propre constitutive de la norme. C'est elle qui déterminait la conduite à tenir pour les officiers, en uniforme ou en civil, sous peine d'être jugés par leurs pairs ou même de tomber sous le coup de la loi. En Bavière comme au Pays de Bade, il était stipulé dans le règlement que l'honneur était le premier critère retenu pour apprécier le zèle d'un officier dans l'exercice de son devoir. La position française était presque identique puisqu'elle assimilait l'honneur d'un officier à sa conscience professionnelle³⁶. Les innombrables tentatives d'établir une liste des devoirs prescrits par l'honneur montrent toutefois que la question de savoir ce qui était admissible ou non pour un officier était très subjective. C'est ce caractère impondérable de la décision individuelle qui allait créer la discorde pendant la guerre franco-prussienne.

LA PAROLE D'HONNEUR EN QUESTION

Les contacts entre officiers allemands et français montrent une remarquable persistance des liens transnationaux de la chevalerie pendant la guerre franco-prussienne. Les récits autobiographiques de prisonniers allemands tiennent généralement des propos élogieux sur le professionnalisme, voire la courtoisie, des militaires qu'ils ont rencontrés. Ainsi, le baron Friedrich von Villiez, lieutenant au *Leib-Dragonerregiment* badois capturé peu de temps après le début du conflit, fait-il état de la bonté sans failles que lui avaient témoignée ses homologues français. Il avait notamment bénéficié d'une lettre de recommandation de la part du maréchal Edmond LeBoeuf et de dons pour s'acheter des vêtements civils. Il avait par ailleurs obtenu, avec quelques camarades, l'autorisation de se rendre à Paris ainsi qu'une invitation de la femme du ministre de la Guerre à lui rendre une visite d'agrément. Il est possible que Villiez ait bénéficié de son ascendance huguenote et du fait qu'il ait eu des parents en France, mais on observe d'autres manifestations de l'habitus chevaleresque des officiers français³⁷. Même plus tard pendant la guerre, quand la haine des Allemands s'accrut, des commandants continuèrent à protéger leurs prisonniers allemands des insultes de la foule et leur firent restituer des effets volés³⁸. Dans l'ensemble, c'est donc l'instinct humanitaire qui l'emporta, mais ce n'est pas ce qui retint l'attention de l'opinion. Ce qui faisait la une des journaux était la minorité de cas où le comportement d'officiers français suscitait la controverse quant au sens à donner à un engagement sur l'honneur.

Selon le gouvernement prussien, 158 prisonniers de guerre français ont manqué à leur engagement pendant la guerre franco-prussienne³⁹. L'évasion la plus commentée fut celle du général Ducrot, qui avait brièvement succédé au maréchal MacMahon à la tête de l'Armée de Châlons le 1^{er} septembre à Sedan. La capitulation qui s'ensuivit l'avait plongé dans un abîme de désespoir, comme le montre ce qu'il écrivit deux jours plus tard à sa femme : « Ton mari n'est plus qu'un misérable prisonnier, un soldat déshonoré dont le nom sera flétri dans l'histoire, comme ayant été compris dans la capitulation la plus honteuse qu'aient enregistrée

³⁵ Paul Wünnenberg, *Die Entlassung der Kriegsgefangenen auf Ehrenwort*, Bonn, Carl Georgi, 1911, p. 55.

³⁶ Serge William Serman, *Le Corps des officiers français...*, op. cit., tome 2, p. 839 ; Gundula Gahlen, *Das bayerische Offizierskorps...*, op. cit., p. 485 ; Karl-Heinz Lutz, *Das badische Offizierskorps 1840-1870/71*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1997, p. 339.

³⁷ Baron Philipp von Villiez, « Aus dem Tagebuch eines Kriegsgefangenen im Feldzug gegen Frankreich 1870/71 », édité par Philipp Freiherr von Villiez, 1970, Bundesarchiv-Militärarchiv, MSg200/107.

³⁸ Voir les comptes rendus des officiers bavares à leur retour de captivité, Kriegsarchiv Munich, dossier « B Krieg gegen Frankreich 1870-71, Nr. 929 » ; Colonel Lissignolo, « Erlebnisse in französischer Kriegsgefangenschaft », *Militär-Wochenblatt*, n°89, 1904, colonnes 3241-3249, 3270-3274 ; Frank Kühlich, *Die deutschen Soldaten im Krieg von 1870/71*, Francfort, Peter Lang, 1995, p. 428.

³⁹ Manfred Botzenhart, « Französische Kriegsgefangene in Deutschland », *Francia*, n°21-3, 1994, p. 26.

nos annales militaires⁴⁰. » Aux termes de la capitulation, Ducrot avait la possibilité de rentrer chez lui s'il donnait sa parole d'honneur de ne plus prendre part aux combats, mais il refusa, en faisant valoir qu'il préférerait partager la cruelle humiliation de ses troupes⁴¹. Le chaos qui prévalut à Sedan dans les jours qui suivirent la défaite le contraignit à demander provisoirement sa mise en liberté sur parole, le temps que lui et son état-major puissent se rendre à Pont-à-Mousson pour le 11 septembre. Le groupe se présenta aux autorités comme convenu, mais après s'être entendu dire que le train était déjà complet et qu'il leur faudrait attendre une prochaine correspondance, Ducrot décida de s'évader sous un déguisement avec sa suite. Manquant d'officiers expérimentés, le gouvernement de Défense nationale salua son évasion et lui confia le commandement de la Deuxième armée de Paris, où il s'illustra dans la défense de la ville assiégée jusqu'à la fin de la guerre.

Aux yeux de Ducrot, les circonstances de son évasion n'avaient rien de répréhensible. Dans une lettre du 17 octobre adressée au général Louis-Jules Trochu, gouverneur de Paris, il explique avoir « rempli scrupuleusement l'engagement d'honneur qu'[il] avai[t] pris de [se] reconstituer prisonnier au jour et à l'heure fixés » avant de préciser que « c'est à partir de ce moment, c'est-à-dire après avoir repris avec [s]on état-major le droit qu'a tout prisonnier de guerre de chercher à recouvrer sa liberté à ses risques et périls, [qu'il s'est] échappé des mains de l'ennemi⁴². » Dans ses mémoires, Ducrot a à cœur de faire valoir le bien-fondé de ce raisonnement. C'est dans ce but qu'il y reproduit les commentaires approbateurs de la presse et sa correspondance avec Trochu, son supérieur. Ce dernier présente son évasion comme un acte héroïque de patriotisme, contribuant ainsi à le rétablir dans son honneur⁴³. La fureur engendrée par les récits des crimes de guerre allemands rendait l'opinion réceptive aux protestations de Ducrot, qui avait clamé son dévouement à la patrie en danger. Il existe au moins un pamphlet qui prit cette ligne de défense, tandis que des voix s'élevaient parmi les prisonniers détenus en Allemagne pour affirmer que la parole donnée « à ceux qui brûlaient les femmes et les enfants⁴⁴ » n'avait aucune valeur.

Bismarck ne tarda pas à réagir en mettant en cause l'honneur de la France. Selon Rainer Bendick, le chancelier de la confédération de l'Allemagne du Nord tint des propos cinglants sur les officiers qui abusaient de la confiance sur laquelle reposait la liberté conditionnelle. Craignant que leur évasion ne profite militairement à l'ennemi, il envisagea leur exécution s'ils étaient repris⁴⁵. Il est toutefois plus probable que ces diatribes étaient d'abord destinées à la communauté internationale. Peu de temps après le début des hostilités, la Prusse et la France s'étaient lancées dans une spirale de récriminations mutuelles adressées aux gouvernements étrangers. Certaines doléances étaient moins justifiées que d'autres, mais là n'était pas la question⁴⁶. Lors de la guerre franco-prussienne, la volonté d'atténuer les souffrances causées par la guerre s'était suffisamment imposée pour que les États fussent fragilisés s'ils donnaient le sentiment de ne pas respecter l'esprit de la Convention de Genève et de la Croix Rouge internationale. En effet, comme l'a observé Christine G. Krüger, « plus l'opinion publique était

⁴⁰ Auguste-Alexandre Ducrot, *La Vie militaire du Général Ducrot d'après sa correspondance (1839-1871)*, éditée par ses enfants, Paris, Plon, 1895, t. 2, p. 408-9.

⁴¹ *Ibid.*, p. 410.

⁴² Auguste-Alexandre Ducrot, *La vie militaire du Général Ducrot...*, *op. cit.*, p. 432-33.

⁴³ *Ibid.*, p. 439 ; Jules Trochu, *Œuvres posthumes : La société, l'état, l'armée*, Tours, 1896, tome 2, p. 252.

⁴⁴ Alfred Quesnay de Beaurepaire, *De Wissembourg à Ingolstadt (1870-1871): Souvenirs d'un capitaine prisonnier de guerre en Bavière*, Paris, Firmin-Didot, 1891, p. 254.

⁴⁵ Rainer Bendick, « Les prisonniers de guerre français en Allemagne durant la guerre de 1870-1871 », in Sylvie Caucanas, Rémy Cazals et Pascal Payen [dir.], *Contacts entre peuples et cultures : Les prisonniers de guerre dans l'histoire*, Toulouse, Privat, 2003, p. 190.

⁴⁶ Voir les doléances des deux parties auprès du gouvernement britannique, désigné comme médiateur diplomatique, Arch. nat. (Archives nationales), Kew, FO 83/347.

convaincue que la souffrance était causée par les hommes, plus l'attribution de la responsabilité de cette souffrance pouvait servir la propagande⁴⁷. »

Il est permis de se demander si le fait que Bismarck ait choisi de vilipender le manquement des Français à leurs engagements le mois même où le gouvernement de Défense nationale dénonçait les prises d'otages par les Allemands est une simple coïncidence⁴⁸. Quoi qu'il en soit, il fit savoir par voie de presse dans les régions françaises sous contrôle allemand que le gouvernement de Défense nationale ne saurait constituer un partenaire suffisamment fiable pour entamer des négociations de paix sincères s'il incitait les officiers à violer la parole d'honneur. Après avoir adressé une lettre aux termes bien sentis au ministre des Affaires étrangères Jules Favre, il envoya une circulaire aux gouvernements européens où il opposait la majorité des officiers « honorables » prisonniers des Allemands à ceux qui reniaient leur parole et aux autorités françaises qui étaient leurs complices⁴⁹. La stratégie de Bismarck s'avéra payante. Elle inspira au *Daily News* britannique le commentaire suivant : « Ce qui précède brosse un triste tableau de l'état de démoralisation de l'armée française, mais hélas un tableau conforme à la réalité⁵⁰ ». La circulaire semble avoir convaincu car elle s'en prenait à quelques individus clairement identifiés, notamment Ducros, Cambriels et Barral, au lieu de se lancer dans une condamnation du peuple français en général. Les violations des usages et des conventions internationales y perdaient leur caractère impersonnel, tout comme les excès de la guerre, ce qui présentait l'avantage de faire porter toute la responsabilité à quelques mauvais sujets.

Bismarck n'eut aucun scrupule à préconiser l'exécution des officiers français repris après une évasion, mais il ne se préoccupait plus beaucoup de la question vers la fin de guerre. Il en allait tout autrement pour la nouvelle administration républicaine. Il est significatif que le ministère des Affaires étrangères ait consacré un dossier complet à la seule couverture médiatique de l'évasion de Ducrot⁵¹. Ce qui était en cause, c'était la légitimité d'un régime qui avait autorisé des personnes soupçonnées de parjure à servir de nouveau sous son drapeau. Dans la correspondance, les journaux et les souvenirs d'officiers qui avaient trouvé une patrie métamorphosée à leur retour de captivité en Allemagne, on perçoit un besoin psychologique profond d'établir qui avait « bien » ou « mal » agi. Honteux d'être restés inactifs pendant la guerre, ils pouvaient se justifier en mettant en avant les contraintes de l'honneur, jetant par la même occasion l'opprobre sur leurs camarades plus aventureux. Voici par exemple ce que confie le général Isidore Garnier dans son journal : « Je me reproche sans cesse de ne pas avoir au moins tenté de sortir de Metz », avant d'ajouter, « aujourd'hui, je suis au désespoir car ma parole d'honneur me retient prisonnier⁵² ». Quand la circulaire de Bismarck fut évoquée au cours d'une conversation avec ses camarades de captivité, « tous se rejoignaient dans la désapprobation des évadés » et souscrivaient à la plupart des allégations de l'homme d'État allemand⁵³.

Accablés par les uns, portés aux nues par les autres, les hommes qui figuraient sur la liste d'infamie établie par Bismarck bousculaient les critères habituellement utilisés pour définir ce qu'était un bon officier et un homme d'honneur. La ferveur patriotique qui leur avait valu

⁴⁷ Christine G. Krüger, « German Suffering in the Franco-German War, 1870/71 », *German History*, n° 29-3, 2011, p. 404.

⁴⁸ Heidi Mehrkens, *Statuswechsel...*, *op. cit.*, p. 193.

⁴⁹ Voir sa correspondance, Bundesarchiv-Lichterfelde, Berlin, R901-28811.

⁵⁰ 'The French prisoners in Germany', *The Daily News*, Londres, 24 décembre 1870, p. 6.

⁵¹ Archives diplomatiques, La Courneuve, 2Q 0/74, dossier « Le cas du Général Ducrot ».

⁵² Isidore Garnier, « Notes manuscrites concernant la guerre de 1870 et sa captivité en Allemagne », Service historique de la Défense (SHD, Vincennes), IK 914/1. Selon ces notes, la conversation se serait tenue le 26 octobre 1870, ce qui signifierait que Bismarck avait fait distribuer une première version de sa circulaire aux officiers français. À moins que la mémoire de Garnier ne lui ait joué des tours.

⁵³ *Ibid.*

l'admiration posait également des questions gênantes sur leurs facultés de dissimulation et d'insubordination. La lecture des dossiers de Ducrot, Barral et Cambriel au ministère de la Guerre permet de mieux comprendre l'attitude de l'armée française face à ce défi. Ces trois généraux poursuivirent leur carrière et obtinrent les décorations républicaines les plus prestigieuses, mais un ressentiment discret subsista. Ainsi, le dossier de Ducrot contient une lettre anonyme où l'auteur exprime sa « surprise » de voir un prisonnier d'honneur obtenir le commandement d'une armée⁵⁴. Barral et Cambriels furent confrontés à une défiance analogue au cours d'une enquête menée par l'Assemblée nationale sur le comportement des officiers supérieurs. Barral rejeta vigoureusement les « mensonges et les calomnies » dont il faisait l'objet pour avoir mis à profit la liberté de mouvement accordée par les Allemands après la capitulation de Strasbourg. Retournant l'accusation contre le gouvernement, il fit valoir que le ministère de la Guerre lui avait confié le commandement d'un détachement de réserve en parfaite connaissance de son statut de prisonnier d'honneur. Cambriels se permit lui aussi de remettre en cause le bien-fondé de l'enquête parlementaire. De son point de vue, c'est en raison de blessures reçues au combat que les Allemands l'avaient autorisé à quitter Sedan, mais sans lui interdire de reprendre les armes⁵⁵. Sans demander l'aval de ses supérieurs, Barral choisit de publier un plaidoyer *pro domo* dans le journal *Le Soir*, tandis que Cambriels demanda au ministère des Affaires étrangères de diffuser une circulaire en sa faveur dans les capitales étrangères. Les deux généraux s'attirèrent les foudres du ministre de la Guerre, Ernest Courtot de Cisse (lui-même ancien prisonnier de guerre) pour avoir placé leur honneur personnel au-dessus de l'autorité de l'armée. Accusant Cambriels de manquement à ses devoirs, de Cisse s'emporta : « Il importe d'ailleurs, en ce moment surtout, que les officiers généraux donnent l'exemple de la plus grande réserve et ne mettent pas, comme vous le faites, leur personnalité si fréquemment en jeu⁵⁶. »

Cette extrême sensibilité des officiers face à tout ce qui touchait à l'honneur était le signe d'un profond malaise dans la société française. La Troisième République devait encore prouver qu'elle pourrait perdurer – ce n'était pas l'avis de Ducrot, qui participa à un coup d'État royaliste manqué en 1882. Le long effort de redressement consécutif à la défaite fut aussi l'occasion d'une réévaluation de la culture nationale, du patriotisme et des conceptions dominantes de la masculinité. Ces interrogations participaient d'une plus large entreprise : il s'agissait de restaurer le prestige de ce que la France avait de plus précieux à offrir au monde, « la civilisation ». Selon Christopher E. Forth, les épreuves subies par la civilisation au cours de la guerre franco-prussienne créèrent un gouffre entre le modèle sédentaire et malingre d'une virilité bourgeoise et la robustesse physique de l'idéal militaire⁵⁷.

Alors que la prudence d'un Garnier illustrait la passivité de la civilisation traditionnelle, le zèle implacable d'un Ducrot semblait ouvrir une voie qui pourrait enrayer le déclin de la France. Le soutien à une telle interprétation provient d'une source improbable. En 1878, le capitaine d'infanterie hessois Gebhard Zernin fit paraître un long article sur Ducrot dans la presse militaire autrichienne. Comme il se trouvait être le rédacteur en chef de l'*Allgemeine Militärzeitung*, l'un des principaux journaux allemands à destination des officiers, son opinion comptait beaucoup. L'article de Zernin s'ouvrait avec hardiesse sur l'affirmation que « de tous les chefs militaires français, le général Ducrot était peut-être celui qui s'était le plus efforcé de mettre toutes ses facultés au service de son pays, lui qui s'était distingué par sa propension à prendre des initiatives, ne perdant jamais courage tant que la France pouvait garder une raison

⁵⁴ SHD, 7 YD, 1422, lettre anonyme au ministre de la Guerre, 13 octobre 1870.

⁵⁵ SHD, 7 YD, 1484, lettre de Barral au ministre de la Guerre, 15 juillet 1871.

⁵⁶ SHD, 7 YD, 1481, lettre du ministre de la Guerre à Cambriels, 7 novembre 1871.

⁵⁷ Christopher E. Forth, 'La Civilisation and Its Discontents: Modernity, Manhood and the Body in the Early Third Republic', in Christopher E. Forth et Bertrand Taithe (dir.), *French Masculinities: History, Culture and Politics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007, p. 85-102.

d'espérer, et qui méritait toujours, malgré son âge avancé, de commander un corps d'armée⁵⁸ ». Aucun des pairs de Ducrot n'avait contesté son aptitude à diriger en 1870, affirmait Zernin, et qui plus est, ce général avait fait preuve d'un authentique courage en refusant de quitter Paris en ballon avant la capitulation, alors que les Allemands auraient fort bien pu le passer par les armes en raison de son évasion de Pont-à-Mousson. Ducrot était donc un modèle à suivre, et Zernin voyait dans le renoncement des autorités militaires prussiennes à le traduire en conseil de guerre la reconnaissance contrainte de son bon droit⁵⁹.

*

Depuis des décennies, la recherche sur la guerre franco-prussienne privilégie deux approches binaires. L'une s'attache aux différences entre la France et l'Allemagne dans leur effort de guerre. Elle y voit l'explication de la reconfiguration du nationalisme comme celle des conséquences du conflit à long terme de part et d'autre du Rhin. La seconde cherche à établir si la campagne de 1870-1871 constitue un jalon dans la marche vers les conflits totaux du XX^e siècle. Dans ces débats, certains historiens insistent sur les indicateurs de violence extrême, comme les massacres de civils (en particulier à Bazeilles) ou le recours à des tactiques de francs-tireurs. Les autres préfèrent mettre en avant les survivances de pratiques bien établies dans le traitement des prisonniers, même si Bismarck aurait préféré envoyer les francs-tireurs devant le peloton d'exécution. Le long contentieux franco-allemand, déclenché avec l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Empire allemand et la difficulté pour la France à se remettre de ses pertes, ont conforté les historiens dans ces deux angles d'analyse. S'ajoute à cela l'usage polémique de la mémoire par certains témoins de ces événements, notamment sur la question du manquement à l'honneur de la part des Français. Ainsi, en 1874, quand le consul-général d'Allemagne à Londres, Alfred von Moltke, demanda à son célèbre parent de soutenir le « projet de Bruxelles » sur l'amélioration des conditions de captivité, le chef d'état-major prussien lui opposa un refus, arguant que les autorités françaises n'avaient pas respecté la convention de Genève et qu'on ne pouvait faire confiance à un ennemi qui avait fait d'un parjure un général de division. On ne pouvait s'y méprendre, l'attaque visait Ducrot⁶⁰.

À y regarder de plus près, il s'avère que ni les comptes rendus biaisés des contemporains ni la double approche binaire qui prévaut dans l'historiographie ne peuvent pleinement traduire l'usage et la signification de la parole d'honneur en 1870-1871. Cela est dû à un paradoxe. Alors que le corps des officiers, en Allemagne comme en France, était pétri du code aristocratique de l'honneur, la ligne de partage entre ce qui était « honorable » et ce qui était « indigne de la civilisation » dans la conduite de la guerre restait difficile à établir. La première conclusion qu'on puisse en tirer est que les allégeances étaient autant déterminées par la situation que par la nationalité. À l'opposition entre les deux sociétés s'ajoutaient des clivages internes. Ainsi, des officiers partageant la même conception de l'honneur pouvaient se sentir des affinités même s'ils n'avaient pas le même passeport. On en trouve une parfaite illustration, bien que l'action se déroule pendant un conflit ultérieur, dans le chef-d'œuvre cinématographique de Jean Renoir, *La Grande illusion*, qui monte la proximité entre deux aristocrates, le capitaine allemand van Rauffenstein en charge du camp et son prisonnier français, le capitaine de Boeldieu.

D'autre part, si Ducrot, Barral et Cambriels se firent une renommée, ce n'est pas parce qu'ils auraient été dépourvus de sens de l'honneur, et donc inaptes à réfréner leurs plus bas

⁵⁸ Gebhard Zernin, « General Ducrot und sein angeblicher Ehrenwortbruch im Kriege von 1870-71 », *Organ der Militärwissenschaftlichen Vereine*, n° 19, 1879, p. 61-63.

⁵⁹ Ibid., p. 74.

⁶⁰ Helmuth von Moltke, *Briefe des General-Feldmarschalls Grafen Helmuth von Moltke*, Berlin, E. S. Mittler, 1892, p. 190 f.

instincts, comme le laissent entendre certains commentaires de l'époque déplorant le déclin moral de l'armée française. C'est au contraire en raison des multiples facettes de leur personnalité. C'est tout particulièrement le cas pour Ducrot, qui finit par incarner une masculinité martiale exaltant l'action et l'habileté. Ses admirateurs français et allemands tenaient ces deux qualités pour des vertus, tandis que Bismarck, Moltke et certains commentateurs français rétorquaient que l'interprétation littérale des accords de libération sur l'honneur réduisait à néant le pacte de confiance sur lequel reposait la parole d'un officier. La place de l'honneur dans les rapports entre gentilshommes était donc avant tout une question de jugement personnel quant au *choix* du code à suivre. En définitive, si cette question d'éthique fut au cœur des préoccupations de la propagande nationale, il apparaît que les discours allemand et français sur l'honneur se caractérisent moins par quelques épisodes de conflictualité que par des convergences frappantes.

Jasper Heinzen est Senior Lecturer à l'université de York (Angleterre)

Traduit de l'anglais par Emmanuel Roudaut